



GRAND PRIX Jeunes U14-U16 de Bordeaux
« 16^{ème} édition »
Du samedi 28 mars au dimanche 29 mars 2026
Parcours de la Jalle

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- *être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 40€.*
- *être de catégorie U14 (né en 2012 ou 2013) ou U16 (né en 2010 ou 2011)*
- *être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix Jeunes antérieurs*
- *remplir tous les critères sportifs d'inscription*
- *être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2024 ou 2025 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ff golf.*

La licence et le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.

FORME DE JEU

Epreuve fédérale comptant pour le Mérite National Jeunes.

Simple « score maximum = 9 /36 trous /18 trous par jour / classement sur l'addition des 2 tours.

La journée d'entraînement est prévue le 27 mars sur réservation auprès du golf (05.56.50.92.72).

Les départs se feront par série et par sexe ; lors du 1^{er} tour ils respecteront l'ordre croissant des index, puis au 2^{ème} tour l'ordre inverse des résultats.

La publication des horaires de départs intervient au plus tôt 48h et au plus tard à midi la veille du 1er tour sur le site internet de l'association sportive, de la FF Golf et auprès du golf (tél 05.56.50.92.72).

Epreuve non-fumeur : voir Vademecum 2026 § 1.2.5. Conformément au décret 2025.582 le code de la santé prévoit une interdiction de fumer dans tous les équipements sportifs et leurs abords publics pendant les heures d'ouverture.

Cadets, chariots électriques et utilisation des appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Voiturettes interdites pour la reconnaissance.

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la FF Golf.

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

SERIES & CHAMP DES JOUEURS

Les joueurs/joueuses seront retenus en privilégiant l'ordre du mérite national jeune, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum indiqué ci-dessous

Catégorie	Parcours	Né(e)s en	Garçons (minimum)	Filles (minimum)
U14	La Jalle	2012-2013	15	6
U16	La Jalle	2010-2011	6	3

Soit en tout (hors wild cards) : 97

Wild Cards : 11

Champ total : 108.

Les départs se feront des boules : **rouges** pour les benjamines et **bleues** pour les minimes Filles

Et **jaunes** pour les benjamins et **blancs** pour les minimes Garçons ; les distances de jeu seront adaptées selon la catégorie d'âge et prendront en compte les distances préconisées par la FFGolf (§ 3-6-4 du vadémecum)

ENGAGEMENTS

Inscriptions jusqu'au vendredi 13 mars 2026 à minuit EXCLUSIVEMENT EN LIGNE sur le site : HELLO ASSO « Grand Prix Jeunes de Bordeaux ». Les listes d'inscrits et d'attente seront consultables sur le site de l'association sportive au plus tard le mercredi 18 mars.

Si le champ des joueurs est incomplet à la clôture officielle, il est possible d'ajouter des joueurs qui s'inscriront après cette date, sans se préoccuper de la répartition prévue par série. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

En cas de scratchs après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle sera traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Si une série ne possède aucune liste d'attente, il sera possible de remplacer ce forfait par le 1^{er} joueur de la liste d'attente de l'autre série. En cas de scratchs le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Droit d'engagement (comprenant la journée d'entraînement)	Joueurs extérieurs : 50€	Licenciés et membres A.S. Bordeaux Lac : 25€
--	-----------------------------	---

Tout forfait devra être notifié **par mail** (asbordeauxlac@gmail.com) au plus tard le 13 mars et sera remboursé de son inscription. Tout joueur déclarant forfait après cette date, reste redevable du droit d'engagement, sauf cas de force majeure.

Un joueur en liste d'attente qui ne serait pas appelé en cas de forfait dans la liste officielle des participants, sera remboursé du droit d'engagement payé en ligne, à partir du 28 mars.

CLASSEMENT et REMISE DES PRIX

Classement brut exclusivement par série :

En cas d'égalité pour la première place pour chaque série, les joueurs doivent partir en play-off trou par trou. En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (par exemple : déclarer des co-vainqueurs).

La remise des prix se fera dès l'arrivée de la dernière partie (ou en cas de play-off après celui-ci). En cas d'absence injustifiée lors de la remise des prix, son prix sera remis au joueur suivant dans le classement.

Dans le cas où le déroulement de l'épreuve serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant. Dans le cas où il serait impossible de terminer le dernier tour, le classement définitif sera établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité.

COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.



Permanence téléphonique au 06.95.33.19.19

A partir du 9 février (17h30-19h30) du lundi au vendredi

Email : asbordeauxlac@gmail.com

Retrouvez les offres de nos partenaires hébergeurs à proximité du golf sur notre site internet : <https://www.asgolfbordeauxlac.fr>